

# Le CIL des Rougières dans le collimateur de Vinci

Jugeant le recours contre son projet Green Park abusif, le promoteur immobilier réclame 270 000 euros au comité d'intérêt local. Le recours contre le PLU a aussi été évoqué lors de l'assemblée générale

Comme annoncé et attendu, il aura été beaucoup question de projets immobiliers mais aussi de recours et procédures administratives et, désormais, civile, lors de l'assemblée générale du comité d'intérêt local des Rougières, vendredi soir au Park-Hôtel. Alors que les relations ne sont pas au beau fixe avec le CIL, le maire Jean-Pierre Giran, et ses proches collaborateurs, étaient bien présents pour évoquer, voire réaffirmer, les positions de la ville sur les dossiers qui font débat.

## Green Park

Les adhérents ont voté la poursuite du recours engagé au tribunal administratif contre le permis du projet Green Park (attendant au parc Olbius-Riquier, 165 logements prévus, 200 possibles)... malgré la toute récente assignation engagée par Vinci Immobilier. Une procédure qui a donné quelques insomnies au président Reynold Ignace (1) après le passage, le 6 février, de l'huissier mandaté par le promoteur. « Cela fait bizarre de se faire assigner par une multinationale », a-t-il confié à l'assistance. Devant le Tribunal de



Vendredi soir au Park-Hôtel, le maire Jean-Pierre Giran a rappelé au président du CIL Reynold Ignace (micro en main) ses engagements concernant le programme d'aménagement des Rougières (ex-Zac).

(Photo Laurent Martinat)

grande instance de Toulon, Vinci Immobilier réclame au CIL la somme de 270 000 euros en dommages et intérêts pour recours abusif. « Un chiffre astronomique. Selon les avocats que nous avons consultés, c'est une tentative d'intimidation. Ils ne veulent pas que nous défendions sur le fond nos arguments devant le tribunal administratif, a souligné le président. C'est le pot de

terre contre le pot de fer. Nous allons mener ce combat et gagner pour le quartier et les Hyérois ».

## OAP des Rougières

L'assemblée a voté également la poursuite du recours, présenté comme « à titre conservatoire », contre le Plan local d'urbanisme de la ville (2) et qui cible in fine le projet d'aménagement d'un millier de logements de l'ex-Zac des Rougières dénom-

mée aujourd'hui OAP des Rougières (Orientation d'aménagement et de programmation, lire par ailleurs). Le président du CIL a rappelé les engagements du maire « 15 % d'emprise au sol (du bâti), R+3 maximum (hauteur des immeubles), le maintien de l'impasse Branly et le caractère d'éco quartier » de l'OAP. « Lorsque l'étude environnementale sera terminée et avant le dépôt du permis d'aménagement d'ensemble,

nous espérons des réunions de travail avec le CIL, et publiques, pour donner notre point de vue », a annoncé Reynold Ignace. Nous sommes aussi en attente de la date de révision du PLU (sur lequel devraient être inscrits les points évoqués, ndlr). Le maire Jean-Pierre Giran est revenu sur la réunion de travail avec le CIL des Rougières (en 2017) « lors de laquelle vous aviez émis des questions et des remarques » (les points

évoqués paragraphe précédant, l'élu précisant à propos du R+3 « sauf autour de la place avec R+4 possible (3) », ou encore rappelant le chiffre 35 % de logements sociaux et la coulée verte). Une sorte d'accord tacite avait été formulé et 10 jours après je reçois un courrier m'informant d'un recours contre le PLU... » « Cela fait bon effet », a-t-il sobrement commenté avant de lâcher quelques instants plus tard : « En général, moi quand je prends un engagement, je le tiens. J'ai inscrit au PLU l'ensemble des réponses que je vous avais faites » (position qu'il avait réaffirmée encore lors de l'interview accordée à notre tire en début d'année. Var-matin du 12 janvier). Sur le calendrier, l'élu a annoncé que l'enquête publique portant sur la révision du document d'urbanisme aura lieu au dernier trimestre 2018.

Lire par ailleurs, les autres points abordés lors du CIL.

M. MARTINEZ  
mmartinez@nicematin.fr

1. Le président a rappelé que le CIL des Rougières s'est associé au recours de Roger Viale et du CIL Olbius-Riquier. « Les trois recours sont assignés par Vinci » a-t-il précisé vendredi.

2. Voté en assemblée le 17 mars 2017.

3. Il avait annoncé l'envisager lors de la précédente assemblée. Var-matin du 19 mars 2017.

## Tour d'horizon des sujets abordés

Voici un tour d'horizon de sujets évoqués lors de l'assemblée vendredi (liste non exhaustive).

### Statut du CIL

En assemblée extraordinaire, précédant l'ordinaire, les adhérents ont voté plusieurs modifications de statuts. Le président a souligné « que le terme de ZAC des Rougières (qui figure dans les statuts de l'association) n'existe plus et que l'on parle désormais de OAP (orientation d'aménagement et de programmation) ». Il a proposé une nouvelle délimitation géographique du CIL : au nord la voie Ritondale, au sud le chemin du soldat Macri, à l'ouest l'avenue Ambroise-Thomas et à l'est le chemin de Macany.

### Fête de quartier

Elle aura lieu le 15 juin et, si la convention est signée, se déroulera cette année au collège Gustave-Roux.

### Sécurité

Le CIL demande, notamment, des pan-

neaux « attention école » sur l'avenue Ambroise-Thomas, ainsi qu'un ralentisseur chemin du Roubaud sous le pont où une vitesse excessive est constatée. « Dans le cadre de la future OAP, nous souhaitons l'élargissement de la voie devant le collège, des places de stationnement des deux côtés et un parking suffisant pour les bus scolaires », a détaillé le président. Des demandes prises en compte, le maire annonçant la pose des panneaux fin février, la réalisation d'un coussin berlinois. Quant à l'élargissement de la voie devant le collège, « toutes les mesures seront prises ».

### Fréquentation de la Poste et stationnement

Suite à la fermeture des postes du Val des Rougières, Giens et de l'Ayguade, le CIL craint un accroissement de fréquentation à la Poste principale rue Branly et des problèmes notamment de stationnement. Jean-Pierre Giran a souligné que les relais poste qui ont succédé aux

agences postales ont une amplitude horaire plus grande. En conséquence, il ne croit « pas à un afflux » de clients vers les « bureaux amiraux » (Branly et Clotis). Sur le stationnement et le non-respect de la zone bleue, notamment de la part de postiers « à qui on ne propose pas de places de stationnement ou de covoiturage mais qui pourraient faire quelques centaines de mètres pour se garer (à la piscine) », le président du CIL a salué le travail effectué par la police municipale. « Les mesures doivent se poursuivre », a ajouté le maire.

### Fibre : le calendrier

Interrogé sur le calendrier du déploiement de la fibre dans le quartier, le maire a rappelé les dates de raccordement annoncées lors de l'inauguration du NRO (Nœud de raccordement optique, point névralgique du déploiement réalisé par l'opérateur SFR) en novembre dernier pour la ville : 50 à 75 % de raccordement à fin 2018, et 100 % fin 2019.